

REPUBLICHE DU SENEGAL

11435

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

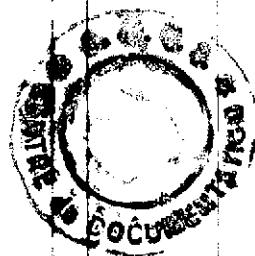
SECRETARIAT D'ETAT AUX RESSOURCES ANIMALES

DDG (19) . 3

REUNION SECTORIELLE SUR LA PECHE MARITIME

(DAKAR, 29-30 Octobre 1986)

DOCUMENT FINAL



DAKAR - NOVEMBRE 1986

REUNION SECTORIELLE SUR LA PECHE
MARITIME
(Dakar 29 -30 octobre 1980)

=====

DOCUMENT FINAL

=====

I - OUVERTURE

- 1.1 - Discours de M. Cheikh Hamidou KANE, Ministre du Plan et de la Coopération
- 1.2 - Discours de M. MBAYE DIOUF, Secrétaire d'Etat aux Ressources Animales.

II - RAPPORT DES COMMISSIONS

- 2.1 - Commission Pêche Artisanale
- 2.2 - Commission Pêche Industrielle

III - CLOTURE

- 3.1 - Communiqué Final
- 3.2 - Discours du Secrétaire d'Etat aux Ressources Animales.

ANNEXE

- Liste des participants.

I - OUVERTURE DE LA REUNION SECTORIELLE

1.1 - DISCOURS D'OUVERTURE DE M. CHEIKH HAMIDOU KANE, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

Salutations ...

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, au nom du Président de la République, Monsieur Abdou DIOUF, la bienvenue en terre sénégalaise.

Je vous remercie également d'avoir répondu si nombreux à notre invitation d'examiner ensemble la politique du Gouvernement sénégalais en matière de pêche maritime.

Cette réunion sectorielle de bailleurs de fonds se situe dans la continuité du dialogue entre le Sénégal et ses partenaires extérieurs pour son meilleur développement. Ce dialogue ancien et fructueux s'est intensifié depuis la première réunion du Groupe consultatif sur notre pays, tenue en Décembre 1984.

Au cours de cette réunion, le Sénégal avait présenté son "Programme d'Ajustement Economique et Financier à Moyen et Long Termes (PAMEL) 1985-1992" et la communauté internationale l'avait largement approuvé et s'était engagée à en soutenir l'exécution. Il avait également été décidé de tenir une série de réunions consacrées aux secteurs-clefs de notre développement économique et social.

Après deux ans d'exécution, si les difficultés économiques du Sénégal ne sont pas encore toutes surmontées, je suis heureux de constater que, avec votre concours, des progrès importants ont été accomplis, en matière économique et financière, comme dans la redéfinition de nos stratégies sectorielles.

Le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes (PAMEL) mène la lutte essentiellement sur deux fronts : l'assainissement financier et la redynamisation de la production.

... / ...

Lors de la première phase de l'exécution du PAML, en 1985 et 1986, l'accent a été mis sur la rigueur avant d'entamer une réelle politique de relance.

Avec la deuxième phase qui débutera en 1987, la priorité sera mise sur la poursuite de l'assainissement financier mais surtout sur la relance des secteurs productifs de notre économie. Cette deuxième phase sera présentée à la communauté financière internationale lors de la deuxième réunion du groupe consultatif sur le Sénégal, prévue en Février 1987.

La pêche maritime occupe, dans notre programme d'ajustement une place privilégiée. Il s'agit d'un secteur au dynamisme remarquable, insensible aux effets néfastes des sécheresses qui frappent durablement notre pays, et où il existe d'importantes potentialités de développement.

Avant de passer la parole à Monsieur MBAYE DIOUF, Secrétaire d'Etat aux Ressources Animales et Responsable du secteur des pêches, qui vous exposera les grandes lignes de la politique de notre Gouvernement en la matière, je voudrais vous rappeler quelques données de base.

La pêche contribue de façon fondamentale à au moins quatre objectifs essentiels de notre politique économique et sociale.

1 - La Croissance Economique.

Seule une croissance stable et soutenue, fondée sur des bases saines et actionnée par un secteur productif dynamique, permettra au Sénégal de résoudre à long terme ses déséquilibres structurels. La pêche constitue un des secteurs au potentiel de développement particulièrement important.

2 - L'Autosuffisance Alimentaire

En effet, vous n'êtes pas sans ignorer qu'avec une consommation de l'ordre de 26 kg de produits de la mer par personne et par an, le sénégalais est un des plus gros consommateurs de poisson du monde. La croissance de la production est nécessaire afin d'accroître ce niveau de consommation, en particulier dans les régions éloignées de la mer, et pour accompagner la croissance démographique.

3 - Le Plein Emploi reste un des objectifs majeurs de la politique économique et sociale du Gouvernement. Avec 100 000 emplois directs, la pêche constitue un des secteurs, hors de l'agriculture, qui fournit le plus

d'emplois et/ou les perspectives d'accroissement sont bonnes.

4 - L'Equilibre de la Balance des Faiements

La pêche contribue pour à peu près 2,3 % du PIB et pour environ 20 % des exportations. Notre politique vise à les accroître ainsi que la part de la valeur ajoutée dans ces exportations.

C'est pour atteindre ces objectifs que le Gouvernement a élaboré le "Programme d'Actions pour la Pêche Maritime" qui vous a été distribué au préalable et qui constituera, si vous le voulez bien, la base de nos discussions selon l'ordre du jour qui vous a été communiqué.

Dans le domaine de la pêche maritime, le Sénégal compte tout particulièrement sur ses partenaires extérieurs, aussi bien pour l'aider à élaborer sa politique en la matière que pour sa mise en oeuvre.

La pêche est un secteur économique rentable. Aussi l'Etat vise-t-il essentiellement à créer les conditions d'une exploitation optimale de notre potentiel halieutique et compte sur le secteur privé pour la réaliser.

Cependant, cette exploitation optimale requiert d'importants financements et ici également nous comptons sur la généreuse participation de nos partenaires.

A cet égard, je souhaite remercier encore une fois tous ceux qui nous font l'honneur de participer à cette rencontre. Je voudrais citer particulièrement, la Banque Mondiale sous l'égide de laquelle sont placées les réunions de bailleurs de fonds, le Canada et la France qui ont apporté un concours précieux à la préparation de la présente réunion.

Je déclare ouverte la réunion sectorielle des bailleurs de fonds consacrée à la pêche maritime.

Je vous remercie. /-

1.2 - DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR MBAYE DIOUF,

SECRETAIRE D'ETAT AUX RESSOURCES ANIMALES

Salutations ...

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir bien voulu répondre nombreux à notre invitation. Cela nous conforte dans la justesse de nos choix sous la conduite lucide du Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF. Votre intérêt et votre confiance sont pour nous un encouragement à persévéérer dans les efforts de redressement économique et financier, entrepris depuis le début de la décennie, qui commence à porter ses fruits.

Le Sénégal bénéficie de conditions géographiques et humaines très favorables à l'essor de son économie halieutique. Il est donc légitime qu'il place des espoirs dans ce secteur et mobilise ses efforts, appuyés très substantiellement par ceux des bailleurs de fonds, pour tirer le meilleur parti de l'exploitation de ses richesses.

Tel est le but du programme d'actions dont nous allons discuter ces deux jours.

J'espère que grâce à votre aide, ces actions pourront être menées à bien afin de permettre à la pêche maritime de jouer pleinement son rôle et contribuer significativement au redressement de notre économie.

I - Le Sénégal et sa Pêche Maritime

C'est devenu aujourd'hui un lieu commun de dire que la pêche maritime est un secteur essentiel de l'économie nationale.

1.1 - Quelques indicateurs économiques

Rappelons quelques données qui illustrent ce rôle :
La Pêche - c'est 270 000 T de produits de la mer débarqués annuellement sur les plages et au port de Dakar.

- c'est 41 milliards de chiffre d'affaires annuel à la première vente.

La pêche représente plus de 2 % du PIB total, 12 % du PIB du secteur primaire. En cette conjoncture de sécheresse c'est là une contribution remarquable : la pêche à elle seule, qui est à l'abri des aléas climatiques, a permis ces

dernières années de stabiliser la valeur ajoutée du secteur primaire.

Ajoutons à ces indicateurs

- l'efficience "sociale" de la pêche maritime, due essentiellement aux filières artisanales qui fournissent 2/3 des tonnages débarqués.
- . 10 % des populations sénégalaises vivent des revenus générés par la pêche, directement ou indirectement (8 000 pirogues, 100 000 emplois à temps plein dont 30 000 producteurs).
- . Consommation moyenne de plus de 20 kg de produits de la mer par habitant et par an, supérieure à celle de tous les pays de la sous-région et double de la consommation moyenne mondiale.
- L'efficience économique de la pêche maritime, due essentiellement à ses filières industrielles qui réalisent 2/3 du chiffre d'affaires au débarquement.
- . 20 % des exportations nationales de biens sont constituées de poisson : plus de 30 000 tonnes et de 50 milliards annuels, contribution déterminante au rééquilibrage de la balance commerciale nationale.
- . C'est désormais l'un des tout premiers secteurs économiques qui devrait à court terme devancer définitivement les autres exportations (arachide, pétrole phosphates).

1.2 - L'Evolution du secteur

Ces résultats remarquables sont l'aboutissement d'un effort important et soutenu des opérateurs économiques à qui revient d'abord le mérite de l'évolution "exemplaire" des indicateurs économiques de la pêche. L'Etat a, pour sa part, mené une politique d'appui économique, d'incitations et de rationalisation dont cette évolution traduit le bien fondé.

La pêche est un des rares secteurs marquant sur ces 5 dernières années une progression annuelle véritablement spectaculaire :

- production : + 5 % en tonnage, + 12 % en valeur
- PIB pêche : 12 %
- exportations : + 2 % en tonnage, + 18 % en valeur.

Si par ailleurs on compare ces captures actuelles aux captures théoriquement possibles, celles-ci peuvent être encore globalement augmentées

... / ...

de plus de moitié (captures actuelles = 270 000 T, captures potentielles = 420 000 T).

La pêche s'avère être un secteur-clé. Elle occupe d'ailleurs une place privilégiée dans la politique de redressement économique, mise en œuvre par le Gouvernement avec le Programme de Redressement économique et Financier (1981 - 1985) puis le Programme d'Ajustement Economique et Financier à moyen et long termes (1985 - 1992).

Pendant la période intéressée par le PREF qui recouvre celle du VI^e Plan, la pêche a progressé en moyenne près de 2 fois plus vite que le PIB.

Pour la période du PAML qui recouvre celle du VII^e Plan et au-delà il est prévu que la pêche continue de constituer un secteur moteur de la croissance. Le VII^e Plan réserve à la pêche plus de 16 % des investissements publics consacrés au secteur primaire (VI^e Plan = 10 %). La pêche maritime est inscrite au programme d'actions prioritaires (PAP N° 6) pour un coût de 22 milliards sur 4 ans.

Le PAML fixe les 3 principales orientations devant présider au développement du secteur :

- favoriser le développement de l'armement national et la création d'emplois

- améliorer la consommation nationale et la distribution de poisson à l'intérieur

- participer au rééquilibrage de la balance commerciale

Cependant, ces orientations respecteront les contraintes qu'impose la politique d'ajustement et de rigueur :

- dynamisation et responsabilisation du secteur privé

- désengagement de l'Etat et gestion rigoureuse des finances publiques

- priorité au secteur productif et amélioration de l'efficacité des investissements.

Le taux annuel de croissance du secteur devra être de près de 11 % jusqu'en 1992. Si bien qu'à l'issue du PAML

- le PIB de la pêche, augmenté de moitié, représentera près de 20 % du PIB primaire et près de 4 % du PIB total.

- la valeur des exportations des produits de la pêche aura plus que doublé grâce à une progression rapide, très supérieure à la moyenne de croissance de l'ensemble des exportations, et représentera alors près du tiers de cet ensemble (120 milliards).

Au total donc, un programme très ambitieux pour la pêche, à la mesure des résultats obtenus et du potentiel connu.

II - Le Programme d'Actions

Les indicateurs économiques, les perspectives précédemment citées fondant l'appui essentiel, attendu de la pêche au redressement national, traduisent la vigueur économique du secteur. Mais ce diagnostic est global et les chiffres donnés masquent en fait d'importantes disparités d'une filière à l'autre et de graves difficultés rencontrées par certaines activités.

Le document qui vous est présenté décrit longuement les contraintes. Dans un contexte d'ajustement économique et financier (privatisation, désengagement de l'Etat, efficacité des investissements) ces contraintes orientent en quelque sorte le choix des actions qui sont ici programmées.

Il s'agit de prendre en compte la contrainte biologique. Pour l'essentiel (aquaculture exceptée), le secteur est fondé sur la cueillette, donc tenu en-deçà des limites des ressources naturelles elles-mêmes. On a affaire là évidemment, à une contrainte irréductible. Il nous appartient d'exploiter au mieux un capital déjà constitué ; les intérêts maximaux seront tirés de ce capital, sans que celui-ci soit entamé (exploitation optimale, gestion rationnelle des ressources).

Mais il existe de multiples autres contraintes qu'il est du pouvoir des professionnels et/ou de la tutelle administrative de lever : contraintes au niveau de la production (armement) et au niveau de la distribution (infrastructures, coûts, filières commerciales).

Parallèlement, il convient de créer un environnement plus favorable pour les opérateurs économiques : ce sont des problèmes du financement des activités et ceux de la redéfinition du rôle de l'Etat.

Autant d'actions à entreprendre que le document identifie et pour lesquelles l'appui des bailleurs de fonds est sollicité.

.../...

2.1 - Les Ressources

Je l'ai dit : alors que les captures actuelles avoisinent 270 000 T annuelles, la recherche nous apprend que 150 000 T sont encore disponibles (+ 55 %).

Ceci va illustrer mes propos précédents : ce chiffre de 150 000 T est global ; il recouvre des situations très différentes selon les stocks de poissons et selon les types de pêche.

En fait, les stocks démersaux côtiers s'avérant pleinement exploités, le disponible est essentiellement constitué par des espèces pélagiques côtières (sardinelles) et secondairement par des démersales profondes (crevettes de talus) ou pélagiques du large (thon).

On estime que pour des raisons d'accessibilité, le disponible est essentiellement exploitable par la pêche industrielle et secondairement par la pêche artisanale.

Ces données biologiques définissent évidemment les actions du programme, tant pour la production que pour la distribution.

2.2 - la Production

2.2.1 - Production artisanale

L'effort a été quasi entièrement tourné jusqu'ici en direction des moyens de production : progression de la motorisation et de la senne tournante par exemple.

Compte tenu du stock disponible, on ne peut espérer pour la pêche artisanale maritime une importante progression des captures en tonnage. Au niveau de la production, la croissance proviendra plus d'une meilleure productivité (pirogues améliorées) ou d'un meilleur coût de production (diésélisation) que d'une augmentation de l'effort de pêche.

Il convient à présent de s'intéresser davantage à l'aval de la production artisanale.

2.2.2 - Production Industrielle

Vu l'état des stocks, un effort supplémentaire sur les espèces démersales côtières n'est pas souhaitable. La flotte chalutière, très vétuste,

sera rajeunie par remplacement des unités actuelles par des unités récentes. Face à la présente crise du chalutage, mon Département s'interroge sur l'opportunité technique (haute sélectivité) et économique (capture de poisson de haute valeur) de la mise sur pied d'une exploitation palangrière. Il est souhaitable qu'une étude de faisabilité soit menée à ce sujet.

Il convient d'orienter tout nouvel effort de pêche en direction de ressources dites "nouvelles" parce qu'encore peu ou non exploités par les flottilles nationales

. sardinelles qui constituent le vrai potentiel halieutique de notre pays : mise en place d'une flottille sardinière en mesure d'exploiter les ressources du sud.

. espèces profondes : extension de la flottille chalutière de grands fonds ; il convient que la faisabilité biologique de cette extension soit complétée par une étude économique.

. thon : les conserveries sénégalaises ont aujourd'hui un approvisionnement quasi exclusivement étranger, un armement national canneur doit être basé à Dakar.

2.2.3 - La crevetticulture

Depuis 1983, un projet d'élevage de crevettes est poursuivi. La phase actuelle, menée sous forme de test, doit s'achever à la mi-1987. Il conviendrait que les bailleurs de fonds nous appuient pour évaluer contradictoirement les résultats de ce test et apprécier l'opportunité de mise en place d'une structure de validation économique, cette dernière devant trouver un financement privé.

2.3 - La Distribution

2.3.1- Le poisson artisanal

Je disais tout à l'heure qu'il convient de porter l'effort en aval de la production artisanale. En effet, d'importants goulets d'étranglement existent

- au niveau de l'accueil du poisson : projets d'infrastructures pour la conservation du poisson frais dans les ex-régions du Sine Saloum et de la Casamance.

.../...

- au niveau de l'enclavement de certains points de débarquement : projets de réaménagement du débarcadère de Kaolack, réfection des pistes de Missirah, Kafountine et Nikine

Sans ponction supplémentaire sur le stock, l'amélioration de ces infrastructures est en mesure d'accroître la quantité de produits mis à la disposition des consommateurs, en réduisant substantiellement les pertes observées actuellement (invendus, putréfaction, insectes ichtyophages).

2.3.2 - Le Poisson industriel

Les apports industriels sont en quasi-totalité exportés aux conditions régnant sur le marché international.

Il reste cependant que ce marché, marqué par la pénurie, est porteur dans l'ensemble.

Les flux commerciaux se partagent en 4 filières :

- filière conserves de thon (produits de la pêche thonière)
- filière pêche profonde (produits de la pêche chalutière de grands fonds)
- filières Afrique et Europe (produits de la pêche chalutière côtière).

Les deux premières ne posent pas de problèmes majeurs sinon que notamment pour la crevette profonde, les produits sénégalais se heurtent souvent à une discrimination par rapport aux produits des mêmes pêcheries mais exploités par les unités des pays importateurs.

Les filières Afrique et Europe, sauf exceptions (crevettes, seiche, poissons de roche) posent, elles d'importants problèmes qui traduit la crise actuelle.

Les stocks démersaux étant déjà globalement fortement exploités, aucun développement ne doit plus s'appuyer sur des objectifs en volume mais sur des objectifs économiques : prix, valeur ajoutée.

Tout en préservant la filière Afrique, il s'agit d'orienter bon nombre de produits vers l'Europe et le Japon.

Cela ne va pas sans problèmes de technologie (identification et fabrication de denrées bien cotées sur le marché mondial) et de reconversion des usines qui, pour la plupart, voient leur sous approvisionnement parallèle des coûts de production.

Il est requis des bailleurs de fonds un appui pour l'étude des problèmes soulevés ici, liés à la restructuration du secteur de la transformation industrielle.

2.4 - Le financement du secteur

La levée des contraintes liées tant à la production qu'à la distribution, demande des moyens financiers importants, notamment pour le sous-secteur industriel.

Il faut non seulement des ressources abondantes, mais aussi des mécanismes de mise en oeuvre opérationnels et adaptés.

2.4.1 - La pêche artisanale

Il n'existe pas de structure spécialisée pour les opérations de crédit en pêche artisanale. Celles-ci se feront au niveau de la Caisse de Crédit Agricole qui commence seulement à être fonctionnelle. Le Secrétariat d'Etat fonde de grands espoirs sur cet organisme qui va se voir affecter, dans le cadre de 2 projets de développement, 2 lignes de crédit spécifique.

Jusqu'ici un système de crédit mis en place par le Secrétariat d'Etat fonctionne pour la motorisation des pirogues. Bien que soumis à des crises financières périodiques, il a contribué très positivement à l'extension fugurante des moteurs.

2.4.2 - La pêche industrielle

Les besoins, tant pour l'extension/renouvellement de la flottille industrielle que pour l'entretien/modernisation des usines, sont d'un tout autre ordre de grandeur : quelques dizaines de milliards. (le programme d'investissement communiqué par les professionnels représente 30 milliards).

Une structure spécialisée de crédit industriel a été mise en place en 1981 : c'est le Crédit Maritime qui est domicilié au sein de la SOFISEDIT. Bien que disposant de fonds importants, le Crédit Maritime est loin d'avoir rendu jusqu'ici les services que les ammateurs ou usiniers en attendaient : niveau des garanties, taux inadaptés, crise interne, retard dans la création des fonds prévus. Il semble cependant avoir retrouvé beaucoup de vigueur et a actuellement d'importants dossiers en cours d'étude.

.... /

Une autre structure existe, dotée de moyens par les professionnels - la CEPIA - qui ne répond pas non plus à leur attente. La caisse sera restructurée et aura une nouvelle fonction.

Notre pays s'est donc doté des outils nécessaires pour avoir une véritable politique de financement. Ces outils doivent maintenant fonctionner correctement.

Il reste là une contrainte majeure qu'il faut lever. Le document propose à votre assemblée un bilan-programme du financement du secteur de la pêche industrielle. L'ensemble des problèmes actuels y seront analysés ; les voies et moyens politique de financement y sont proposés : structures réaménagées ou nouvelles, participation des professionnels, fonds de garantie.

Il convient de clore ce chapitre en disant un mot du financement public du secteur de la pêche maritime. Après seulement une année d'exécution du VIIe Plan (juillet 1985, juin 1986), le niveau du financement acquis ou promis est d'ores et déjà particulièrement satisfaisant.

2.5 - Le Rôle de l'Etat

Dans le double contexte de l'évolution technico-économique du secteur de la pêche maritime et de la mise en oeuvre du programme d'ajustement économique et financier, quel peut être le rôle de l'Etat dans le secteur ?

2.5.1- La tutelle administrative

Pour jouer son rôle de supervision générale du secteur, la tutelle doit parfaitement le connaître. Déjà elle dispose avec le Centre de Recherches Océanographiques d'un outil incomparable de connaissance et de suivi biologiques des ressources. Elle va bientôt disposer d'un outil comparable pour la connaissance et le suivi économiques du secteur ; le nouvel organigramme en cours d'approbation prévoit en effet la création d'une Division des Etudes de la Réglementation et de la Planification qui intégrera "l'observatoire économique" définie dans le programme d'actions.

.../...

Ainsi la tutelle sera armée pour rassembler tous les éléments de connaissance des divers aspects du secteur. Elle pourra fonder une politique réaliste et évolutive sur des outils adéquats diffusant les informations aux opérateurs et en recevant d'eux (création d'un centre de gestion professionnel).

2.5.2 - La sauvegarde des ressources

Le même organigramme prévoit la création d'une Direction de la Protection et de la Surveillance chargée de la gestion de notre patrimoine halieutique. :

- délivrance des licences de pêche
- application du nouveau Code de la pêche qui redéfinit totalement les conditions d'exercice du métier (maillage, zonations, licences, affrètement)
- suivi de l'allocation de captures, d'une part entre pêches artisanale et industrielle et d'autre part entre exploitations nationale et étrangère (accords de pêche).

Le Sénégal a aussi, au niveau des "stocks partagés", une responsabilité internationale de sauvegarde, qui accueille la commission sous-régionale des pêches.

2.5.3 - L'appui aux exploitations

Depuis déjà plusieurs années, l'Etat mène une politique de désengagement au niveau du secteur de la pêche maritime :

- l'exploitation directe a cessé avec la disparition de la société nationale thonière (SOSAP)
- les unités de pêche acquises sur fonds publics sont à ce jour toutes rétrocédées à des opérateurs privés
- certaines infrastructures fixes appartenant à l'Etat sont déjà vendues, les autres (frigorifiques, centres de mareyage) sont sur la voie de la privatisation.

A moyen terme, tout engagement direct de l'Etat cessera par privatisation intégrale du programme d'équipement/credit à la motorisation (relais privé et par la Caisse Nationale de Crédit Agricole).

.... / ...

II - RAPPORT DES COMMISSIONS

2.1 - RAPPORT DE LA COMMISSION PECHE ARTISANALE

Dans le cadre de la réunion des bailleurs de fonds de la pêche maritime, la commission "Pêche Artisanale" s'est réunie le 29 octobre 1986 à la Foire de Dakar, à l'effet d'examiner les problèmes liés au développement du sous-secteur.

Après un exposé introductif du Président de séance faisant l'économie du document "Programme d'Actions pour la Pêche Maritime", la Commission a retenu d'examiner trois grands thèmes :

- 1 - l'armement et les moyens de production
- 2 - la production (son traitement, sa distribution)
- 3 - les moyens de financement du sous-secteur de la pêche artisanale.

1° - L'ARMEMENT

La Commission a passé en revue tous les aspects liés à l'amélioration de la pirogue existante, pour en accroître la longévité, le rayon d'action et les performances. Devant les problèmes actuels de pénurie en bois (liée à la désertification), elle a discuté de différentes formes d'embarcations qui ont été introduites en substitution à la pirogue traditionnelle : pirogue japonaise en fibre de verre qui a donné satisfaction aux pêcheurs pirogues expérimentales F.A.O, etc.

Ces différentes tentatives pourraient être une voie mais les expérimentations ont été réalisées en vase clos, sans une participation des pêcheurs, ce qui a conduit certaines à des échecs. Il serait utile d'associer les producteurs à toute expérimentation ainsi d'ailleurs que les charpentiers locaux, pour faire progresser l'outil, tout en minimisant les coûts de fabrication.

Sur ce point, les bailleurs de fonds ont promis d'apporter une assistance pour la réalisation du programme d'amélioration de la pirogue traditionnelle.

... / ...

En ce qui concerne la motorisation, les pêcheurs insistent sur la crise actuelle qui les prive de moteurs depuis bientôt trois ans.

Ils reconnaissent le bien-fondé de l'utilisation du diésel qui permet des économies substantielles, dans une proportion de 1 à 4 : la diéséatisation préconisée doit se faire progressivement, en concurrence avec les moteurs à essence qui conviennent mieux pour certains types de pêche, ceux nécessitant des pirogues rapides. Selon certains intervenants, une diéséatisation in-bord ou par hors-bord, nécessiterait des modifications sur la pirogue actuelle et poserait des problèmes supplémentaires de maintenance et d'entretien ; les pirogues Yamaha sus-citées pourraient convenir à ces types de moteurs mais les coûts de fabrication restent très élevés. La commission estime que toute tentative de diéséatisation doit se faire par étape et avec prudence, en associant les utilisateurs au processus. Il serait urgent aussi de résoudre la pénurie en pièces détachées, ce qui permettrait probablement de réactiver la plupart des unités de pêche actuellement bloquées.

Pour le carburant-pêche, les problèmes rencontrés ont trait principalement au maintien ou non de la subvention, à l'escorte de citernes et à la fraude. Le cas crucial de la Casamance qui n'est pas approvisionnée de manière convenable a été soulevé. Une solution est en cours d'étude pour permettre un bon déroulement des activités programmées dans le cadre du projet "Développement de la Pêche Artisanale en Casamance". Le remplacement de la subvention au carburant par une ristourne versée aux pêcheurs aurait comme conséquence selon ceux-ci, un accroissement du prix du poisson au consommateur.

Dans le domaine de l'armement et en règle générale pour l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs, les bailleurs de fonds sont unanimes pour apporter leur contribution au sous-secteur artisanal mais insistent sur une meilleure organisation des producteurs. L'évolution des coopératives classiques vers les groupements d'intérêt économique, telle que définie par la loi 83/Q7 du 28 janvier 1983, n'est pas encore très bien perçue par les pêcheurs et la commission recommande une plus large concertation pour que les nouvelles entités puissent répondre à leurs besoins. Selon certains bailleurs de fonds, cette concertation doit aboutir à définir comment leur assistance pourra être mieux utilisé pour la satisfaction des pêcheurs artisans en priorité.

2° - LA PRODUCTION = TRAITEMENT ET DISTRIBUTION

La Commission reconnaît l'importance du sous-secteur artisanal dans la satisfaction des besoins des populations locales en produits frais et transformés. Actuellement, le problème qui se pose à la profession est surtout lié à la valorisation de la production : le produit débarqué doit être vendu au prix fixé par le mareyeur, à défaut de structures de conservation sur place. Pour la transformation, la Commission a noté l'existence de difficultés d'approvisionnement en produits de base, le manque de crédit et un sous-équipement des transformatrices. Celles-ci comptent beaucoup sur l'assistance des bailleurs de fonds pour la résolution de ces problèmes.

Les facteurs limitant le développement du commerce des produits halieutiques ont été discutés par la commission : absence de crédits pour les mareyeurs, manque de moyens de conservation et surtout, grosse pénurie de glace, état défectueux des routes, absence de marketing, manque d'ouverture vers les marchés extérieurs.

De nombreux exemples ont illustré ces discussions qui ont aussi abordé la question du désengagement de l'état des différentes structures intervenant dans le circuit commercial ainsi que le rôle qui sera dévolu aux groupements de producteurs.

Après avoir encore une fois insisté sur la nécessité d'une organisation fonctionnelle des producteurs, la commission a entendu le bilan succinct de la gestion du centre de mareyage de Kayar qui selon l'avis du gestionnaire est une opération rentable et bien gérée par la coopérative concernée. Les pêcheurs ont estimé être capables de continuer à gérer les centres de mareyage ainsi que certains frigorifiques pour une satisfaction régulière de la demande en glace. Quant aux transformatrices, la solution d'une partie de leur problème passe par la possibilité de trouver des débouchés notamment en commercialisant directement leurs produits à l'extérieur. Pour tous ces problèmes l'assistance des bailleurs de fonds est requise.

3° - MOYENS DE FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR

La CNCAS constitue un des éléments-clefs de solution pour les crédits au secteur artisanal. Ses interventions pourront constituer un investissement important mais seront assujettis aux règles classiques des organismes bancaires : garantie, apport personnel. Les interventions actuelles

ont intéressé principalement les mareyeurs et quelques privés et sont financées sur ressources propres de la Caisse.

Les bailleurs de fonds sont prêts à ouvrir des lignes de crédit mais certains insistent encore sur la nécessité de revoir les formes de prêts : il faut se pencher sérieusement sur la question du nantissement et des garanties réclamées, sur l'encadrement du crédit et sur le rôle et la place des groupements d'intérêt économique.

L'expérience du CAMP a été citée pour prouver la bonne volonté et la crédibilité des pêcheurs-artisans dans le remboursement des dettes.

Pour ce problème important du financement du secteur, la commission a reconnu qu'une plus ample concertation doit s'instaurer entre les bailleurs de fonds et la CNCAS pour lever d'éventuels facteurs de blocage surtout dans les modalités d'action du crédit, dans la perspective pour la caisse de prendre le relais de ces organismes extérieurs de financement.

4° - CONCLUSION GENERALE

La commission reconnaît que certains problèmes importants n'ont pas pu être amplement discutés pendant ces assises : zone de pêche, conflits pêches artisanale et industrielle, pêche continentale, aquaculture.

Elle a néanmoins abouti à la conclusion que la pêche artisanale, compte tenu de son importance, mériterait une attention toute particulière des pouvoirs publics. Il faut retenir également que les bailleurs de fonds sont décidés à poursuivre leur assistance au sous-secteur mais insistent pour une participation effective des pêcheurs au déroulement de tous les programmes envisagés.

La commission se félicite de l'esprit d'ouverture ayant régné tout au long des débats, qui a permis un dialogue fructueux entre toutes les parties intéressées par le développement de la pêche artisanale.

.... / ...

2.2 - RAPPORT DE LA COMMISSION PECHE INDUSTRIELLE

Au sein de cette commission, les débats ont porté sur la communication du Secrétaire d'Etat aux Ressources Animales d'une part et sur le document intitulé : "Programme d'Actions pour la Pêche Maritime" d'autre part. Ces documents et les différentes interventions faites par les participants ont mis en exergue de manière assez claire l'existence d'une crise au niveau du sous-secteur de la pêche industrielle.

Dès lors, la recherche de voies et moyens pour sortir de cette crise devait constituer les différents axes de réflexion au niveau de notre commission.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

- 1 - le financement du sous-secteur
- 2 - le coût des facteurs de production
- 3 - la valorisation de la production
- 4 - la commercialisation
- 5 - l'intervention de l'Etat.

1° - LE FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR

Malgré l'intervention du Crédit Maritime et de la CEPIA (Caisse d'Encouragement à la pêche et à ses industries annexes), le problème du financement du sous-secteur de la pêche industrielle reste entier. Les banques locales qui considèrent le secteur de la pêche comme un secteur à "hauts risques", interviennent de manière assez timide. En outre, l'absence de fonds de garantie constitue un blocage.

A cet égard, l'idée de la création d'un fonds de garantie mutuelle a été lancée par le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche du Sénégal. Ce fonds qui interviendra à deux niveaux (renouvellement de la flotte et modernisation des équipements des usines de traitement), permettra aux professionnels de satisfaire leurs besoins en financement.

Le fonds de garantie mutuelle se portera également caution auprès des bailleurs de fonds pour assurer les garanties exigées. S'agissant de sa structure, les professionnels seront majoritaires et participeront à sa gestion.

... / ...

Il sera fait appel à différents institutions financières et bailleurs de fonds pour sa contribution.

Le fonds de garantie mutuelle pourrait aussi jouer le rôle d'un fonds de participation et fonds de bonification. Ainsi seraient réunies toutes les conditions nécessaires à l'octroi de crédits adaptés au financement du secteur de la pêche.

A côté de cette structure, il a été également proposé la création d'une Mutuelle d'Assurance, eu égard à la forte ponction que subit l'économie maritime au niveau du poste "Assurance".

Certains bailleurs de fonds, la SOFISEDIT et la Caisse Centrale notamment, ont adhéré au projet de création des structures précitées. Toutefois, il y a un aspect qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est l'adéquation effort de pêche et ressources du point économique.

Il ne servira à rien de vouloir amener des navires neufs sur les stocks fortement exploités, d'où le rôle prépondérant que jouera l'observatoire économique qui va être créé au sein du Département.

2° - LES COUTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

L'énergie avec ses deux composantes (l'électricité et le gazole-pêche) a beaucoup retenu l'attention de la commission.

Au cours de ces dernières années, l'électricité a connu une hausse importante. Le taux de variation est 66 % en 4 ans (soit 5 % par an); au lieu des 85 % annoncés dans le document "programme d'actions pour la pêche maritime".

Avec la suppression des tarifs préférentiels est-il possible de faire des aménagements selon les partenaires sociaux ?

Le problème est à l'étude. Cependant reste nécessaire une reconversion importante des équipements. La solution idéale serait de revoir le matériel frigorifique et de construire des chambres froides compartimentées. Une politique d'économie d'énergie doit être mise en oeuvre par :

- la formation du personnel appelée à intervenir dans les installations

- le fonctionnement des installations au maximum pendant les heures creuses.

.../...

- la révision des puissances installées.

Depuis 1985, le gazole, même subventionné, coûte plus cher qu'à la "boute internationale", avec comme conséquence la non-compétitivité de certains de nos produits.

Le ministère de tutelle, de concert avec les professionnels intéressés, poursuit actuellement sa réflexion, à la fois sur la baisse de l'électricité et du gaz-oil. Mais les réponses ne pourront être données qu'à moyen terme.

3° - LA VALORISATION DE LA PRODUCTION

Elle peut se situer à deux niveaux :

- au niveau de certains produits, tels que les espèces pélagiques à faible valeur marchande
- au niveau de la reconversion de nos usines par la mise au point de nouvelle technologie de traitement.

- les produits pélagiques : ils peuvent être valorisés si :

1 - les coûts d'électricité et de gaz oil baissent et des bateaux performants sont utilisés

2 - d'autres formes de traitement que la congélation, notamment la mise en conserve (pilchard, pâté) et le fumage industriel sont utilisés.

- la reconversion des usines de traitement : elle passe par la rénovation des équipements pour conférer au produit une meilleure valeur ajoutée (mise en baguette de filets de poisson, plats cuisinés, poisson haché par exemple).

L'ITA est disposé à apporter sur concours pour une meilleure valorisation de certains de nos produits.

4° - LA COMMERCIALISATION

- à l'extérieur : les produits de la pêche sénégalaise suivent deux filières principales :

- la filière Afrique : Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Congo etc...
- la filière Europe et Asie (Japon principalement)

... / ...

En ce qui concerne la filière Afrique, les contacts établis sont directs. La concurrence est vive pour certains produits, la taxation constitue des blocages. Pour la filière Europe et Asie, la part des produits commercialisés par le Sénégal constitue une infime partie.

Les producteurs sénégalais gagneraient beaucoup à se regrouper pour mieux maîtriser les coûts de distribution à l'extérieur.

Des discussions sont en cours. Toutefois, il faut préciser que cette question doit être abordée avec prudence car les enjeux en question sont importants.

- à l'intérieur, les prix suivent la loi de l'offre et de la demande. Néanmoins, pour certains produits, il existe un prix plancher (crevettes Casamance) fixé par les autorités.

5° - L'INTERVENTION DE L'ETAT

Face à cette situation de crise, l'Etat intervient par des mesures incitatives. C'est ainsi que :

- une prime à l'exportation basée sur la valeur ajouté et non sur la production va être instaurée. Cette nouvelle formule est favorable pour certains produits qui se vendent bien (crevettes, seiches) mais pénalise les poissons dits "Afrique" (divers).

Le comité de suivi a été créé pour apporter les ajustements nécessaires (le texte pris est un décret et non une loi),

- le code des impôts est en révision pour que les articles 74 à 77 puissent être étendus aux industriels de la pêche.

- l'importation des emballages est libéralisée

- la nouvelle tarification douanière touchant les pièces détachées et certains intrants est à l'étude.

- le nouveau Code des investissements, en cours d'élaboration, sera favorable aux entreprises qui font des efforts dans la création d'emplois la valeur ajoutée et les exportations.

- le code du travail, en chantier, autorisera le renouvellement des contrats à durée déterminée. A cet arsenal de mesures, il faut ajouter un autre projet en cours d'étude :

- la réforme du système d'assurance et de financement des exportations avec l'éventualité même de leur préfinancement.

.../...

Tel est, Mesdames, Messieurs, l'économie des débats de notre commission.

Il est heureux de constater que les différents bailleurs de fonds qui ont participé à nos travaux (SGBS, SOFISEDIT, CCCE, BAD, BOAD, BCEAO) ont manifesté l'intérêt qu'ils portent au sous secteur de la pêche industrielle et son prêts à intervenir sur la base de modalités qui reste à définir.

III - CLOTURE

=====

3.1 - Communiqué Final

Du 29 au 30 octobre 1980, s'est tenue à Dakar, dans les locaux du Centre International d'Echanges de Dakar, la Réunion Sectorielle sur la Pêche Maritime Sénégalaise.

Ouverts par le Ministre du Plan et de la Coopération, en présence du Ministre du Développement Industriel et de l'Artisanat, du Secrétariat d'Etat aux Ressources Animales et des Représentants des pays amis et organismes intervenant dans le secteur, les travaux ont porté sur l'examen de la politique sénégalaise en matière de pêche maritime.

Auparavant, le Ministre de tutelle, dans un exposé d'ouverture avait défini les grands axes de développement et invité les bailleurs de fonds à apporter leurs concours à ce secteur si vital de l'Economie sénégalaise.

Les deux commissions - Pêche Industrielle et Pêche Artisanale - ont recensé des problèmes, multiples et variés qui méritent d'être rappelés ici.

- LA PECHE INDUSTRIELLE

Les principaux problèmes de ce sous-secteur concernent :

- le financement des activités
- le coût élevé des facteurs de production
- la valorisation de la production
- la commercialisation
- l'intervention de l'Etat.

Des difficultés ont durablement frappé la profession, entraînant notamment la fermeture d'une dizaine d'usines et la disparition de la flottille sardinière.

C'est pourquoi, les professionnels regroupés au sein du Groupe-ment des Armateurs et Industriels de la pêche ont fait un diagnostic sans complaisance de la situation et préconisé :

- la constitution d'un fonds de garantie mutuelle pour la pêche industrielle et
- la création d'une mutuelle d'assurances de la Mer en demandant leur appui financier aux bailleurs de fonds.

Ces institutions permettraient de répondre aux deux principales missions assignées à la pêche :

- contribution à l'autosuffisance alimentaire du pays
- participation au rééquilibrage de la balance commerciale

- LA PECHE ARTISANALE

A ce niveau, les difficultés touchent particulièrement :

- les moyens de production (armement et équipements)
- la production -traitement et distribution-
- l'organisation des professionnels.

Si la représentation des pêcheurs a insisté que les besoins de financement, le Département a mis l'accent sur la nécessité de revoir l'organisation de la profession.

Aussi le Ministre de tutelle suggère-t-il la constitution de Groupements d'Intérêt Economique, structures souples permettant aux pêcheurs-artisans de mieux conserver la spécificité de leur activité.

Face à de réelles difficultés, quelles actions entreprendre pour développer ses deux sous-secteurs et redynamiser la pêche maritime ?

Comme par le passé, les partenaires extérieurs ont marqué, une nouvelle fois, leur intérêt à appuyer concrètement le Sénégal dans sa politique de relance.

- AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Le Département continuera la concertation avec les autres départements ministériels intéressés : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat, Ministère du Commerce, Ministère du Plan et de la Coopération.

Cette concertation devra déboucher sur la redéfinition des modalités d'intervention de la puissance publique, avec notamment :

- la révision du code des Impôts en vue d'étendre les articles 74 à 77 dudit code aux industriels de la pêche.
- la libéralisation de l'importation des emballages

.../...

- la nouvelle tarification douanière touchant les pièces de rechange et certains intrants.

- l'entrée en vigueur du nouveau code des Investissements qui vise à favoriser les entreprises contribuant à la création d'emplois, de valeur ajoutée et à développer les exportations

- la modification du Code du travail, permettant le renouvellement. Les contrats à durée déterminée.

L'institut de Technologie Alimentaire rappelle sa disponibilité à participer aux efforts de valorisation des produits de pêche, au niveau des usines de traitement, des embarcations, des centres de pêche et du contrôle sanitaire.

La SONEPI, le groupe SONAGA-SONABANQUE et la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal continueront à soutenir les actions entreprises dans le secteur de la pêche artisanale et semi-industrielle.

Aussi demandent-ils aux bailleurs de fonds de les associer à leurs interventions, dans la mesure où ils seront appelés à prendre le relais.

Les banques commerciales traditionnelles, tout en déplorant le haut degré de risque inhérent à l'activité de pêche, se déclarent sensibles au problème du financement du secteur.

La Banque Africaine de Développement maintiendra son action en faveur de la pêche industrielle par ses fonds-propres d'une part et en faveur de la pêche artisanale par le biais du Fonds Africain de Développement (FAD) d'autre part.

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) confirme son intérêt pour les 2 sous-secteurs de la pêche dans lesquels elle intervient par le biais de la SOFISEDIT (pêche industrielle) et de la CNCAS (pêche artisanale).

- AU NIVEAU INTERNATIONAL

Tous les partenaires étrangers invités à la réunion ont réitéré leur volonté d'appui au développement du secteur et pris des engagements.

.... / ...

1° - LE CANADA a opté pour le sous-secteur de la pêche artisanale et entend poursuivre son action pour appuyer les efforts du Sénégal. Quatre axes d'intervention ont été définis :

- amélioration des techniques de production et de transformation artisanales
- diffusion et vulgarisation de ces techniques
- mise en place d'un système de crédit pour les pêcheurs (équipement et commercialisation)
- amélioration des conditions de vie des producteurs, sous-tendue par l'autosuffisance alimentaire du pays.

2° - LA C.E.E

Les problèmes de la pêche occupent la Communauté qui entend contribuer à :

- l'organisation des milieux professionnels (production, transformation et commercialisation)
- l'évaluation des ressources disponibles
- la viabilité des opérations, notamment en matière de crédit

3° - LA F.A.O déclare poursuivre son action dans les domaines de :

- la protection du patrimoine halieutique
- l'amélioration de la pêche artisanale
- l'aménagement des ressources (COPACE)

Cette action sera renforcée par des aides :

- à la formation
- à l'identification et formulation des projets
- l'initiation de petits projets-tests pour la pêche artisanale et la pêche continentale.

4° - LA FRANCE s'est engagée :

- à financer le développement de la crevetticulture
- à vulgariser l'équipement en vire-palangre
- à œuvrer à une meilleure productivité des pirogues.

Une consultation avec l'I.T.A et le CRODT est en cours pour la mise sur pied d'une mission d'amélioration de la qualité des produits avec les autorités, les professionnels et les mareyeurs, en aval de la production.

... / ...

- l'observatoire économique sera bientôt opérationnel, un poste d'assistant technique ayant déjà été dégagé, un autre devant l'être bientôt.

- un séminaire pour la valorisation des produits de la mer aura lieu dès novembre 1986 co-financé avec le F.E.D et le Comité contre la faim.

5° - LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE

Pour la CCCE, la création d'un fonds de garantie géré par les professionnels est impérative pour la pêche industrielle. Par ailleurs, la C.C.C.E rappelle que les fonds de participation et de bonification doivent être d'origine local ce qui en assurera la pérennité.

L'organisme adhère pleinement à cette création et est prête à aider le GAIPEES et la SOFISEDIT.

En matière de pêche artisanale, l'intervention de la Caisse est suspendue au résultat du Projet de Ziguinchor où elle est partie prenante avec le FED.

6° - L'ITALIE a renouvelé son appui après la mise à la disposition du secteur d'une enveloppe de 60 millions de US \$ dans le cadre du Country Program.

7° - LE JAPON continuera à accroître ses interventions dans le domaine de la pêche artisanale. Une nouvelle subvention sera accordée dès 1977.

8° - AUTRES BAILLEURS DE FONDS

BAD, BOAD, BIRD, CEAO, PNUD et les autres représentants des pays participants ont unanimement promis leur soutien dans la mesure où des projets correspondant à leurs normes de financement leur seraient présentés.

.../...

3.2 - DISCOURS DU SECRETAIRE D'ETAT AUX RESSOURCES ANIMALES

Salutations

A l'issue de notre réunion, il convient d'insister sur quelques enseignements de nos fructueux travaux de ces deux derniers jours.

Mes remarques seront de deux ordres : je voudrais d'abord revenir sur certaines préoccupations majeures ayant retenu notre attention et ensuite quelques remarques d'ordre général, sans revenir sur l'ensemble des débats.

Mais auparavant, je souhaite vous remercier encore une fois pour votre participation à cet échange de vues et pour les généreuses contributions que vous venez d'annoncer.

A l'heure de clore cette réunion sectorielle, je puis dire que je suis optimiste : notre politique de pêche a reçu un accord de votre part et votre soutien pour son exécution est acquis.

Le Programme d'actions qui vous a été présenté et qui a, dans son ensemble, recueilli votre approbation, n'est pas un programme figé. Son exécution souple et évolutive se fera avec vous, tiendra compte de vos remarques et de l'évolution de notre réflexion commune.

Mes remarques particulières concerneront quatre points essentiels qui ont été au cœur de nos travaux.

1 - L'Amélioration de la maîtrise par l'Etat de ses Ressources halieutiques et plus particulièrement de la connaissance et la protection de celles-ci.

Il s'agit d'abord d'un certain nombre d'études que nous avons identifiées et qui vous ont été présentées.

Il s'agit également de la mise en place de l'observatoire économique. Il s'agit enfin, de la poursuite et du renforcement de la protection et de la surveillance des pêches.

2 - Le Financement du Secteur

Concernant le financement du secteur vous l'avez compris,

L'Etat ne saurait plus être engagé dans les opérations directes de production.

Le secteur privé industriel a des besoins importants, en particulier pour le renouvellement et la modernisation de ses équipements.

Pour la pêche industrielle, les organismes de financement existent pour la plupart : crédit maritime à la SOFISEDIT, CEPIA, etc.. qui doivent être rendus plus utilisables.

Par ailleurs, nous soutenons la création d'un fonds de garantie mutuel et d'une société mutuelle d'assurance par les professionnels de la pêche, comme ils l'ont souhaité.

Dans un premier temps, nous souhaitons vivement qu'une étude exhaustive du financement du secteur de la pêche soit entreprise avec l'aide d'un ou plusieurs bailleurs de fonds.

Cette étude étant réalisée, nous souhaitons que les bailleurs de fonds accordent les moyens nécessaires au financement adéquat du secteur.

Concernant la pêche artisanale, les besoins de financement sont également importants. Il convient que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de la Caisse de Crédit Agricole afin de satisfaire l'ensemble du sous-secteur, en accompagnement des mesures décrites dans le programme d'actions qui concernent essentiellement l'amélioration du matériel et des techniques de capture, ainsi que la transformation et la commercialisation.

3 - LA REDUCTION DES CHARGES

La politique de désengagement de l'Etat de la production a été clairement affirmée. Cependant celui-ci, tout en continuant à assurer ses missions de service public, entreprend des efforts afin de réduire les coûts de production et augmenter la compétitivité du secteur. Je tiens à les rappeler brièvement :

- baisse du coût de l'électricité et aides pour la réalisation d'économie d'énergie

- refonte de la législation afin d'améliorer le cadre juridique qui concerne la pêche : nouveaux code de la pêche, code des douanes, code des impôts, code des investissements, code du travail.

- réforme du système d'assurances et de financement des exportations.

.../...

Ces mesures demandent pour la plupart des études préalables et une concertation avec les partenaires concernés. Elles ne pourront intervenir qu'avec un certain délai. Réaffirmons-le, la volonté du Gouvernement est claire, qui vise à améliorer la compétitivité du secteur de la pêche.

4 - LES PROJETS

Comme nous vous l'avions annoncé, le but principal de nos assises n'était pas de présenter des projets à votre financement ; Cependant il existe quelques projets importants où un besoin de financement demeure encore ; ils vous ont été rappelés tout à l'heure.

J'ai déjà évoqué certaines études prioritaires pour lesquelles nous souhaiterions, qu'une confirmation de votre intérêt intervienne rapidement.

Pour les projets inscrits au VIIe Plan, nous aimerais boucler avec votre aide, le financement résiduel, au demeurant peu élevé.

Enfin, je rappelle à votre attention les projets identifiés dans le cadre du plan directeur de développement des pêches dans la région sud du Sénégal (Ziguinchor et Sine Saloum).

X X

X

Par ailleurs, dans un deuxième ordre d'idées, je voudrais vous réaffirmer la détermination du Gouvernement du Sénégal de mener à son terme la politique d'ajustement, avec votre collaboration, et à cet égard je tiens à insister sur trois points :

- 1 - l'engagement du Gouvernement
- 2 - votre soutien
- 3 - la nécessité du suivi

1 - Le Gouvernement du Sénégal est engagé pleinement dans son programme d'ajustement économique et financier. Sa mise en oeuvre demande parfois la prise de décisions difficiles mais cependant nécessaires, qui ne

.../...

produiront leurs effets bénéfiques qu'à moyen ou long termes. C'est ici l'occasion de vous rappeler que le gouvernement est résolu à mener, avec la vigueur et la rigueur nécessaires, son programme à bout. Tous les engagements pris devant vous seront tenus, dans le domaine de la pêche maritime, comme dans les autres domaines.

2 - Vous avez bien voulu, au cours de ces deux journées, affirmer votre soutien à votre politique et à nos orientations en matière de pêche. Je vous en remercie encore une fois, au nom du Président Abdou DIOUF du Gouvernement et du peuple sénégalais.

Aujourd'hui, votre soutien en cette période délicate de transition est plus que nécessaire et nous souhaitons ardemment qu'il se matérialise dans des formes et des délais qui nous permettent de réussir, ensemble, ce défi que constitue la remise de l'économie sénégalaise sur la voie d'un développement équilibré.

3 - Enfin, je voudrais insister sur la nécessité du suivi efficace de notre réunion sectorielle. En effet, elle ne pourrait plus être considérée comme un succès si, après la mobilisation dont chacun a fait preuve, d'autres soucis nous accaparaient et que la concrétisation des politiques décidées ensemble ainsi que leur financement prenaient du retard.

En ce qui concerne le Gouvernement, les mesures sont ou seront prises pour assurer la mise en oeuvre, tant au niveau des Ministères dits "économiques", le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Plan et de la Coopération, en particulier, qu'au niveau des Ministères dits "techniques".

Je vous affirme qu'au Secrétariat d'Etat aux Ressources Animales tout sera mis en oeuvre pour assurer avec succès le suivi de notre plan d'actions.

Je suis persuadé que nos partenaires bailleurs de fonds mettront le même souci à suivre efficacement les décisions que nous avons prises ensemble.

X X

X

.../...

Ces assises qui nous ont réunis deux journées, ne sont qu'une étape importante dans notre dialogue permanent et fructueux, entamé depuis longtemps mais qui connaît une accélération depuis la première réunion du groupe consultatif tenue sur notre pays en décembre 1964 à Paris.

La prochaine étape importante sera la deuxième réunion du groupe consultatif, au début de 1967.

Cette réunion sera l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés, d'examiner les problèmes en cours, et d'envisager, ensemble les étapes ultérieures de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Economique et Financier à Moyen et Long Termes.

A ce propos, le Sénégal présentera le plan d'actions pour la deuxième phase de l'exécution du Programme d'Ajustement (années 1967 et 1968). Cette deuxième phase met l'accent sur la relance de la production et donc naturellement du secteur pêche maritime.

Nous espérons qu'avec votre concours, la mise en œuvre du programme d'actions pour la pêche maritime, qui vous a été présenté, permettra à ce secteur capital de réaliser les espoirs que nous avons mis en lui.

Au nom du Président Abdou DIOUF, du Gouvernement et du Peuple sénégalais, je vous remercie et je déclare close la Réunion sectorielle des Bailleurs de Fonds consacrée à la Pêche Maritime.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

-:-

ORGANISMES	REPRESENTANTS	QUALITE
<u>I PROFESSIONNELS</u>		
oupt. Armat. et Indust. la Pêche (GAIPES)/ nseil Nat. Patronat NPS)	HENRY DIOUF SAER DIEYE SECK MALICK DIA AMADOU B. SOW	Secrétaire GAIPES Secrétaire Gén. GAIPES Soc. Ibéro-Sen Pêcheries Atl. (SISPA) Soc. Sen. pour expansion Pêche Côt. (SENEPESCA)
ndicat Nat. che Artisanale	Mme THIANE FALL Mme ANTA NDIAYE A. COLO BA ISSA DIAL CHEIKH DIOUF ABLAYE GAYE OUMAR SENE	
r. d'études : Afric.Assoc. siness & Engineer nsultants (ABC SA)	PAPE JEAN FALL	
Commerce de Dakar	BOUBACAR DIALLO	
<u>ORGANISATIONS MULTILATERALES</u>		
banque Af. Developpt. (BAD)	DIA A. KADER Noël ORBE	Expert pêche Chargé des prêts
banque Cent. Eta de l'Ouest (BCEAO) gence nationale)	FALIDOU DRAME MODIENE GUISSÉ MAMADOU MANE	Service études Service crédit
banque Ouest Africaine veloppement (BOAD)	DRAMANE TRAORE	
banque Mondiale (BIRD)	FRANZ KAPS FRANZ SCHOROSCH	Représentant Résident Chargé des prêts - projets agricoles
mm. Econ. Af. Quest (CEAO)	KONAIR KANGA	Département pêche
mm. Eco. Europ	EMMANUEL MERSCH	Conseiller Dakar
g. pour Alimet.Agric.(FAO)	BEN KHADER ENSA EMMIN	Représentant Résident Comit. Pêches Centre-Est Atl. (OPACE)

Organ. Mise en Valeur Fleuve Sénégal (OMVAS)	BATI O. CHEIKH BENANI ABDOU LAYE RACINE KANE ALIOUNE SY	Dr. Développement et Coordin. Chef dir. études gén. Chef dir. aménag. agricoles
Prog. Nations Unies pour Développement (PNUD)	Mme M. L. DIOUF SALL	Chargée de programme

III PAYS DONATEURS

Brésil	Melle MARIAM OMAIS XAVIER NETO	Service Coop. Technique -
CANADA	ROGER COUTURE JEAN BACLE JEAN DANCOSE Mme M. P. ALLAIRE CAROL BOYER DENIS BRIAND RICHARD PELLETIER J. Y. BOURQUE Powles HOWARD	Chef délégation - Directeur ACDI Expert Agence Canadienne pour dévelop. Intern. (ACDI) Conseiller Ambassade Chef section technique Coop. Canad. Coop. Canad. chargé du projet ACDI Cent. Rech. Dev. Intern. (CRDI)
ESPAGNE	Mme JUANA DE FULOS	Att. Commerc. Ambas.
ETATS-UNIS	M. COLLUM	Att. Commerc. Ambas.
FRANCE	CLAUDE FRAYNEVILLE GERARD GASC PHYLIPPE FOUYEAND YAN VAN OPSTAL	Ministère Coopération Conseiller marit. Ambas. Mission coopération Caisse Cent. Coopér. Econ. (CCOE/DAKAR)
GRANDE-BRETAGNE	JEC MACRAE	Ambassadeur
ITALIE	ROBERTO BARDUCCI	Coopération Ambas.
JAPON	YOSHIHIRO TAKAFI MIKIWARA KAYOSHI WADA	Overseas fish. Coopér. Fondation Conseillers Ambas.

L'Autriche, la Belgique, la Hollande, le Portugal, la RFA et la Suisse avaient également délégué un représentant.

IV ETABLISSEMENTS FINANCIERS SENEGALAIS

Banque Intern. pour Comm. et Industrie (BICIS)	SAMUEL KAMARA MOUHAMADOU NDIAYE	
Caisse Nat. Crédit Agric. (CNCAS)	FODE NDIAYE SERGE OSVILLE	Ingénieur agro-écon. Conseil. Tech.
Soc. Financ. pour Développt. Industrie et Tourisme (SOFISEDIT)	YOUSSEOPHA NIANG OUSSEYNOU GUEYE ALIOUNE NDIAYE	Prés. Dir. Gén. Analyste - chargé de prog. Direct. Engagements
Soc. Gén. Banques (SGBS)	AMADOU T. LY	

SONAGA/SONABANQUE	LAYE NDOYE	
SONEPI	CHEIKH T. SAKHO CHEIKH DIOUM JOSEPH G. NDIAYE	Prés. Dr. Gén. Chef Départ. Etudes Conseil juridique
UNION SEN. BANQUE (USB)	MBOUP A. FATIM	
La BIAO, la BNDS et la BSK avaient également délégué un représentant		
<u>V ADMINISTRATION SENEGALAISE</u>		
Secrétariat Gén. de la Présid. République	PIERRE JACQUEMOT	Conseil Technique
Minist. Aff. Etrangère	DJIBRIL DIOUM	
Minist. Econ. et Finances	ABDOU SOW	Dir. Dette et Investissements
CPSP	ABASS BA MOUHAMADOU D. TOURE	Dir. Générale Dr. Etudes
Minist. Dévelop. Rural	A. TIDIANE NDIAYE ANDRE FONTANA ALAIN CAVERIVIERE PATRICE CAYRE TAIB DIOUF JACQUES PEVENEZ ALASSANE SAMBA MODOU THIAW	Chef Cabinet Cent. Rech. Océanog. (CRODT) Dr Rech. CRODT CRODT - CRODT CRODT CRODT- Rapport. Comm. pêche artis. CRODT- Co-rapport Comm. pêche Indust.
MINIST. Développt. Indust. et Artisanat	SERIGNE LAMINE DIOP YORO DE LAMINE DIEDHIOU BACAR GUISSÉ BABACAR DIAKITE NIOKHOR DIOUF	Ministre Conseil. Technique SENELEC Inst. Technol. Alim. (ITA) Tech. sup. ITA-Dir. Poisson et Prod. halieut.
Minist. Commerce	MAMADOU M. THIAM	
Minist. Plan et Coop.	CHEIKH HAMIDOU KANE SAGAR DRAME WALI SECK AMACODOU NDIAYE AMADOU BADARA SY	Ministre
Comité TEchn. Suivi Prog. Ajust. Econ. et Fin. à Moyen et Long Termes	ABDOUL AZIZ DIOP LUC MOGENET	Coordonnateur Economiste